

# INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

(mise à jour du 17 janvier 2023)

La loi du 20 août 2008 charge les communes d'organiser un service minimum d'accueil lorsque 25% des enseignants d'une école sont en grève.

## UN MOUVEMENT NATIONAL DE GREVE EST PREVU CE JEUDI 19 JANVIER 2023.

En conséquence, un service minimum d'accueil sera mis en place pour les élèves des enseignants grévistes des écoles dont plus de 25% des enseignants se seront déclarés grévistes.

L'école de votre/vos enfant(s) sera fermée le jeudi 19 janvier.

Votre/vos enfant(s) pourra/pourront donc être accueilli(s)

**Au centre de loisirs « Jean Guéguen » - 1 rue Pasteur – Trélazé**  
**De 8h30 à 16h30**  
**(garderie payante de 16h30 à 18h30)**

Pour des questions d'organisation et de responsabilité, les élèves accueillis sur ces lieux d'accueil ne seront pas autorisés à rentrer chez eux sur le temps du midi.

**Vous devrez leur fournir obligatoirement un repas froid** (sandwich de préférence).

Le personnel susceptible d'être mobilisé étant limité, nous recommandons **aux parents qui le peuvent de garder leur(s) enfant(s) chez eux.**

**Lamine NAHAM,**  
Maire